

Image not found or type unknown



Obligations administratives

Par **leymarie**, le **31/10/2011** à **11:06**

Bonjour, rnj'ai déménagé il y a plus d'un a sur Aubervilliers.(je suis logé par nécessité de service.rnAyant conservé mon pavillon dont je suis propriétaire à blanc Mesnil, je n'ai pas effectué le changement de domicile de ma carte grise.rnAujourd'hui je me suis fait verbaliser pour cette raison.rnA votre avis puis-je contester cette décision.rnLa présentation de la déclaration d'impôt (taxe foncière) peut-elle constituer une preuve suffisante, sachant qu'actuellement je loue mon habitation.rnMerci de votre réponse.rnBernard LEYMARIE

Par **mimi493**, le **31/10/2011** à **11:09**

non, puisque si vous louez, c'est que ce n'est pas une de vos résidences